

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**AVENANTS DE TRANSFERT DE LA SOCIETE
CPO A ALVEA POUR LES ACCORDS-CADRES
DE FOURNITURE DE CARBURANTS**

Direction Ressources - Commande
publique
NF/CL
N° 2020-D-138

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- ☐ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ☐ Vu la délibération n°1 du conseil communautaire du 5 janvier 2017 portant élection de Monsieur Jean-François Dauré en qualité de Président du GrandAngoulême,
- ☐ Vu la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19,
- ☐ Vu les ordonnances n°2020-391, 2020-413 et 2020-562 des 1er et 8 avril et 13 mai 2020 visant à assurer la continuité des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités locales,
- ☐ Vu la délibération n°51B du bureau communautaire du 14 juin 2018 approuvant la constitution du groupement de commandes et le lancement de la consultation pour la fourniture de carburants automobiles, d'additifs et de services associés,
- ☐ Vu le choix de la commission d'appel d'offres en date du 9 décembre 2018 et du 7 février 2019,
- ☐ Vu l'accord-cadre multi-attributaire « Fourniture de carburants divers - lot n° 1 : Fourniture de gazole en cuves » n°18168 en date du 20 décembre 2018, conclu avec notamment la société COMPAGNIE PETROLIERE DE L'OUEST – CPO - 11 Route de Pompierre – CS 48612 – 44 186 NANTES Cedex 4, sans engagement sur un montant minimum ou maximum,
- ☐ Vu l'accord-cadre multi-attributaire « Fourniture de carburants divers - lot n° 2 : Fourniture de super carburant en cuves » n°18169 en date du 20 décembre 2018, conclu avec notamment la société COMPAGNIE PETROLIERE DE L'OUEST – CPO - 11 Route de Pompierre – CS 48612 – 44 186 NANTES Cedex 4, sans engagement sur un montant minimum ou maximum,
- ☐ Vu l'accord-cadre mono-attributaire « Fourniture de carburants divers, d'additifs et services associés - lot n° 1 : Fourniture de gazole non routier en cuve » n°18170, en date du 26 février 2019, conclu avec notamment la société COMPAGNIE PETROLIERE DE L'OUEST – CPO - 11 Route de Pompierre – CS 48612 – 44 186 NANTES Cedex 4, sans engagement sur un montant minimum ou maximum,

Considérant la cession de contrat de la société CPO à la société ALVEA,

Considérant, les informations suivantes relatives à l'entreprise ALVEA :

- Numéro d'identité d'entreprise : 324 958 198
- Forme juridique : Société par actions simplifiée
- Siège social : 898 route de la teinture – 47200 MONTPOUILLAN
- Représentant légal : Didier GILLES

Considérant que le transfert des actifs n'a aucune incidence financière sur les accords-cadres,

D E C I D E

Article 1^{er} – Est approuvée la cession de contrat de la société CPO à ALVEA.

Article 2 – Est approuvée la conclusion d'avenants, sans incidence financière, pour les accords-cadres suivants :

- « Fourniture de carburants divers - lot n° 2 : Fourniture de super carburant en cuves» n° 18168 – Avenant n° 1
- « Fourniture de carburants divers - lot n° 2 : Fourniture de super carburant en cuves» n° 18169 – avenant n° 1
- « fourniture de carburants divers, d'additifs et services associés - lot n° 1 : Fourniture de gazole non routier en cuve » n° 18170 – Avenant n°1

Article 3 – Monsieur le Président est autorisé à signer les avenants à intervenir.

Article 4 – Monsieur le directeur général adjoint des services en charge des services techniques, Madame la directrice générale adjointe en charge des ressources et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 26 juin 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **26/06/2020**
Publié ou notifié,
Le **29/06/2020**